



Contre qui me retourner ? ma proprietaire ou l'agence de location

Par **indalika**, le **10/01/2011** à **18:06**

Bonjour, je voudrais savoir comment quitter au plus vite un logement que je loue, car l'indice de performance énergétique fourni pour ce logement ne correspond pas à la consommation qui est mienne aujourd'hui, pour être plus précise voici les chiffres, ils parlent d'eux-mêmes... location avec charge fioul prévue à 1100 euros par an (ballon d'eau chaude électrique) mais pour 2 mois j'en suis à 700 euros... mais le propriétaire ne veut pas me laisser partir avant 3 mois et je n'ai pas les moyens financiers pour assumer ces 3 mois, que dois-je faire ? Est-ce que je dois m'en prendre à l'agence de location ? est-ce que je dois prendre un avocat ? merci.

Par **mimi493**, le **10/01/2011** à **18:27**

Si vous voulez parler du diagnostic énergie, il n'est qu'indicatif, donc vous ne pouvez pas vous prévaloir qu'il ne correspond pas à votre consommation. D'autant que la consommation de fioul est subjective : peut-être que vous chauffez trop. 700 euros pour deux mois, je crois qu'il y a un gros problème dont il faut trouver la cause avant même de penser demander des comptes au bailleur.

Par **indalika**, le **13/01/2011** à **11:37**

j'ai réussi à avoir 18 degrés dans la maison qui fait 145m², mais pour cela j'ai dû

comdamné 2 pieces qui ne sont pas bien isoler , une piece de 45 m carre et une de 10 m carre , qu'en penses-tu mimi ?

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **14:13**

Est-ce que vous avez pensé à purger les radiateurs et rajouter de l'eau s'il en manquait ? C'est le gros piège du chauffage central quand on n'est pas habitué.
Si vous l'aviez fait, faites venir un chauffagiste, la chaudière peut être mal réglée.
145 m², c'est une très grande maison, donc forcément très lourd à chauffer.